

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 24 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°17

CIRCULAIRE N° 0-75032-2008/DEF/EMM/ORJ
relative à la liste des formations de la marine nationale.

Du 13 octobre 2008

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

CIRCULAIRE N° 0-75032-2008/DEF/EMM/ORJ relative à la liste des formations de la marine nationale.

Du 13 octobre 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 3 7 5 C

Références :

- a) Instruction n° 73/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 (BOC, 2005, p. 4412. ; BOEM 113.1).
- b) Circulaire n° 0-28739-2008/DEF/EMM/EMO/-- du 21 mai 2008 (1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.1

Référence de publication : BOC N°40 du 24 octobre 2008, texte 17.

Les modalités de création et de dissolution des formations de la marine font l'objet de l'instruction citée en référence a).

L'annexe de la présente circulaire établit la liste des formations de la marine réparties par composante organique, à l'exception des bâtiments de surface et des sous-marins dont les commandements organiques sont fixés par la circulaire relative à la situation des forces dans la marine nationale [réf. b)].

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.

ANNEXE.
LISTE DES FORMATIONS DE LA MARINE.

1. FORMATIONS DÉPENDANT DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

État-major de la marine (EMM).

Commission permanente des programmes et des essais des bâtiments de la flotte (CPPE).

Centre d'enseignement supérieur de la marine (CESM).

Service d'information et de relations publiques des armées - marine (SIRPA/marine).

Cellule opérationnelle d'environnement de la marine (CELENV).

Antenne de l'état-major de marine à Toulon.

État-major de l'amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien (ALINDIEN).

Base navale de Dégrad-des-Cannes.

Base navale de Fort-de-France.

Base navale de Port-des-Galets.

Élément base navale (EBN) de Mayotte.

Base navale de Nouméa.

Base navale de Papeete.

Atelier militaire de la flotte (AMF) de Papeete.

Tahiti cercles, sport et foyers (CSF).

Base navale de Djibouti.

Service interarmées de transit maritime (SITRAM) de Djibouti.

Unité marine au Cap-Vert.

Base navale et de soutien (BNS) d'Abou Dabi.

2. FORMATIONS DÉPENDANT DES FORCES MARITIMES.

2.1. Force d'action navale.

État-major de la force d'action navale (FAN).

État-major de la force aéromaritime de réaction rapide (2).

Groupe naval d'essais et de mesures (GROUPEM).

Flottille des patrouilleurs de la Manche (FLOMANCHE).

Groupe de plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche).

Groupe de plongeurs démineurs de l'Atlantique (GPD Atlantique).

Groupe de plongeurs démineurs de la Méditerranée (GPD Méditerranée).

Flottille amphibie (FLOPHIB) de Toulon.

Centre opérationnel météo-océanographique (COMETOC).

2.2. Forces sous-marines et force océanique stratégique.

État-major des forces sous-marines (FSM).

Centre opérationnel des forces sous-marines (CO/FSM).

Escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE).

Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA).

Base opérationnelle de l'Île Longue (COMILO).

Compagnie de marins pompiers de l'Île Longue.

Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique (CIRA).

Centre de transmissions marine (CTM) de France Sud.

Centre de transmissions marine (CTM) de Rosnay.

Centre de transmissions marine (CTM) de Sainte-Assise.

Station de transmissions de la Régine.

Station de transmissions de Kerlouan.

2.3. Force de l'aéronautique navale.

Flottilles 4F, 11F, 12F, 17F, 21F, 23F, 24F, 25F, 28F, 31F, 32F, 34F, 35F et 36F.

Escadrilles 22S, 50S et 57S.

État-major de la force de l'aéronautique navale (ALAVIA).

Base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic (BAN Lanvéoc).

Base d'aéronautique navale de Landivisiau (BAN Landivisiau).

Base d'aéronautique navale de Lann-Bihoué (BAN Lann-Bihoué).

Base d'aéronautique navale de Nîmes-Garons (BAN Nîmes-Garons).

Base d'aéronautique navale d'Hyères (BAN Hyères).

Base d'aéronautique navale de La Tontouta (BAN Tontouta).

Établissement technique de l'aéronautique navale de Toussus-le-Noble (ETAN Toussus).

Centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale (CEPA/10S).

Centre d'entraînement, d'instruction et de préparation de mission (CEIPM) de Landivisiau.

Centre d'expertises de patrouille de surveillance et d'intervention maritime (CENTEX PATSIMAR).

Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale (CESSAN).

Centre de coordination et de contrôle marine de la Méditerranée (CC/MAR/MED).

Centre de coordination et de contrôle marine de l'Atlantique (CC/MAR/ATL).

2.4. Force des fusiliers marins et commandos.

État-major de la force maritime des fusiliers marins et commandos (FORFUSCO).

Base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO).

Commando Trépel.

Commando de Penfentenyo.

Commando de Montfort.

Commando Jaubert.

Commando Hubert.

Commando Kieffer.

Groupement de fusiliers marins (GFM) de Brest.

Groupement de fusiliers marins (GFM) de Toulon.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de Cherbourg.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de France Sud.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de l'Île Longue.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de Lann-Bihoué.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de Nîmes-Garons.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de Rosnay.

Compagnie de fusiliers marins (CIFUSIL) de Sainte-Assise.

Formation « missions extérieures » (MISSEXT).

3. FORMATIONS DÉPENDANT DES COMMANDEMENTS MARITIMES À COMPÉTENCE TERRITORIALE.

3.1. Arrondissement maritime Atlantique.

État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT).

Centre opérationnel de la marine (COM) de CECLANT.

Base navale de Brest.

Base navale de l'Adour.

Marine à Lorient (COMAR Lorient).

Marine à Nantes Saint-Nazaire (COMAR Nantes).

Marine à Bordeaux (COMAR Bordeaux).

Marine à Strasbourg (COMAR Strasbourg).

Marine à Bayonne (COMAR Bayonne) (3).

Atelier militaire de la flotte (AMF) de Brest.

Formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) de Brest.

Centre d'expérimentations pratiques de lutte anti-pollution (CEPPOL).

Centre de renseignement de la marine (CRMar).

Centre administratif de l'Atlantique (CA ATLANT).

Compagnie de marins pompiers de Brest.

Centre de formation pratique et d'entraînement à la sécurité (CFPES) de Brest.

Brest garnison.

Lorient garnison.

Musique des équipages de la flotte de Brest.

3.2. Arrondissement maritime Méditerranée.

État-major du commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée (CECMED).

Centre opérationnel de la marine (COM) de CECMED.

Bataillon de marins pompiers (BMP) de Marseille.

Base navale de Toulon.

Base des sous-marins de la Méditerranée (BASESOU MED).

Marine à Marseille (COMAR Marseille).

Marine à Ajaccio (COMAR Ajaccio).

Atelier militaire de la flotte (AMF) de Toulon.

Formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) de Toulon.

Centre administratif de la Méditerranée (CAMED).

Centre Lamalgue.

Compagnie de marins pompiers de Toulon.

Centre de formation pratique et d'entraînement à la sécurité (CFPES) de Toulon.

Musique des équipages de la flotte de Toulon.

Toulon cercles, sport et foyers (CSF).

3.3. Arrondissement maritime Manche - mer du Nord.

État-major du commandement de l'arrondissement maritime Manche - mer du Nord (COMAR Manche).

Centre opérationnel de la marine (COM) de COMAR Manche.

Base navale de Cherbourg.

Marine à Dunkerque (COMAR Dunkerque).

Marine au Havre (COMAR Le Havre).

Atelier militaire de la flotte (AMF) de Cherbourg.

Formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) de Cherbourg.

Compagnie de marins pompiers de Cherbourg.

Cherbourg cercles, sport et foyers (CSF).

Centre médical de l'arrondissement maritime Manche - mer du Nord.

3.4. Marine à Paris.

État-major du commandement de la marine à Paris (COMAR Paris).

Centre marine Commandant Millé.

Centre marine La Pépinière.

Établissement d'aéronautique navale de Toussus-le-Noble (EAN Toussus).

Établissement d'aéronautique navale de Dugny Le Bourget (EAN Dugny).

Centre administratif de la marine à Paris (CAM Paris).

Centre médical de la marine à Paris.

4. FORMATIONS DÉPENDANT DES SERVICES.

4.1. Service du commissariat de la marine.

Direction centrale du service du commissariat de la marine (DCCM).

Direction locale du commissariat de la marine à Brest (DCM Brest).

Direction locale du commissariat de la marine à Toulon (DCM Toulon).

Direction locale du commissariat de la marine à Cherbourg (DCM Cherbourg).

Direction locale du commissariat de la marine à Paris (DCM Paris).

Service technique et des marchés généraux du commissariat de la marine (SERTEMARCO).

Centre informatique du commissariat de la marine (CIC).

École des officiers du commissariat de la marine (EOCM).

Direction des commissariats d'outre-mer (DICOM) du Cap-Vert.

Direction des commissariats d'outre-mer (DICOM) en Polynésie française.

Entrepôt principal de l'aéronautique navale de Lann-Bihoué (EPAN Lann-Bihoué).

Entrepôt principal de l'aéronautique navale de Cuers (EPAN Cuers).

4.2. Service de soutien de la flotte.

Direction centrale du service de soutien de la flotte (DCSSF).

Direction locale du service de soutien de la flotte à Brest (SSF Brest).

Direction locale du service de soutien de la flotte à Toulon (SSF Toulon).

Station d'essais des combustibles et lubrifiants de la flotte (SECLF).

5. FORMATIONS DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE.

Direction du personnel militaire de la marine (DPMM).

Groupe des écoles du Poulmic et école navale (ALENAV).

Groupe école d'application des officiers de marine (GEAOM).

Centre d'instruction naval de Brest (CIN Brest).

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier).

École des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA).

Centre marine de Jouques Cadarache.

École de l'aéronautique navale (EAN).

École du personnel volant (EPV).

École d'initiation au pilotage (EIP).

École de spécialisation hélicoptère embarqué (ESHE).

Section marine école (SME) de Meridian.

École des fusiliers marins.

École des fourriers de Querqueville.

École de plongée.

École de navigation sous-marine de Brest (ENSM Brest).

École de navigation sous-marine et des bâtiments à propulsion nucléaire (ENSM BPN).

École des marins météorologistes océanographes (ECOMETOC).

École du personnel de pont d'envol (EPPE).

École des marins pompiers de Marseille.

Service de recrutement de la marine (SRM).

Service de reconversion marine mobilité.

Service de psychologie de la marine (SPM).

Centre de traitement de l'information pour les ressources humaines (CTIRH).

Service commun des cercles et foyers.

6. FORMATIONS DÉPENDANT DES INSPECTIONS.

Inspection de la marine nationale.

Inspection du commissariat et de l'administration de la marine.

Inspection de l'infrastructure de la marine.

Inspection du service de santé pour la marine.

Inspection pour les mesures de sécurité nucléaire.

(1) n.i. BO

(2) intégré dans l'état-major de la force d'action navale pour ce qui concerne la structure administrative.

(3) Dépend également de la FAN pour le commandement organique des patrouilleurs de surveillance des sites (PSS) « Athos » et « Aramis ».